



FICHE PROGRAMME

ENGINS DE CHANTIER

R372m cat.8



1/1

Objectifs

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de conduire et de manutentionner en sécurité suivant la réglementation en vigueur.

Le testeur évaluera les connaissances et le savoir-faire à l'issue de la formation dans le but de délivrer le **CACES® R372m cat.8** (tracteurs de + de 50 C.V., dumpers, tombereaux) en fonction de la réussite à l'examen, nécessaire au chef d'entreprise pour fournir une autorisation de conduite (Art R4323 du code du travail).



Public concerné

Tous les personnels d'entreprises devant conduire et utiliser un tracteur de + de 50 C.V., un dumper ou un tombereau pour réaliser leurs travaux.

Pré requis

- Être âgé au minimum de 18 ans.
- Avoir l'aptitude médicale correspondante.
- Comprendre la langue française.
- Posséder les EPI.

Animation

Par des formateurs expérimentés dont la compétence a été reconnue, et des testeurs certifiés SGS.

Pédagogie

Sur le principe de la formation action, en alliant exposés théoriques en salle et application pratique sur site, les stagiaires s'approprient les principes de prévention et les règles de sécurité liées à la pratique du tracteur de + de 50 C.V., du dumper ou du tombereau.

Programme

1. Les risques liés à la conduite des engins de chantier.
2. la connaissance du matériel (terminologie, adéquation matériels).
3. Les vérifications.
4. Les règles de sécurité.
5. Les différentes méthodes de conduite
6. Les règles de chargement et de déchargement de charges.
7. La signalisation routière
8. Mise en application pratique sur site

Organisation

Matériel :

Un tracteur de + de 50 C.V. avec son équipement (remorque ou autre), un dumper ou un tombereau de l'entreprise avec le rapport de vérification périodique à jour (sauf pour le tracteur agricole).

Lieu : En entreprise ou autres sites.

Durée : - **14 heures** (2 jours) pour les expérimentés
- **21 heures** minimum pour les débutants.

Horaires : Adaptés à l'entreprise.